

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 septembre 2022

Objet : Installation d'un conseiller délégué

Nombre de membres en exercice : 29
Présents : 27
Absents représentés : 2
Absent(s) : 0

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Grange, retransmis en direct sous couvert du respect des gestes barrières, sous la Présidence de Mme Chantal Thiriet, Maire de la commune de Limours.

PRESENTS

Mesdames et Messieurs :

C. Thiriet, P. Grostefan, P. Ballesio, C. Magnette, S. Patris, G. Audebert, N. Le Goasduff, S. Boursier, J.R. Hugonet, E. Cerio, C. Conreur, S. Da Silva, L. Véron, V. Robert, N. Deroin, S. Louis, A. David, A. Bouttemont, J. Celhay, J. Martins, N. Assrir, G. Dezaly, A.G. Hamon, S. Cassette, B. Morin, C. Hespel, A. Ratinet.

ABSENT(S) REPRESENTE(S)

Mme Boivin donne pouvoir à Mme Thiriet
Mme Cazalis donne pouvoir à Mme Grostefan

ABSENT(S) EXCUSE(S)

ABSENT(S)

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Audebert

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 septembre 2022

Délibération

N° 52/2022

Objet : Installation d'un conseiller délégué

Le Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L2123-24-1.

Vu le Procès-Verbal d'installation du Conseil Municipal du 24 mai 2020.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 juin 2020 fixant les indemnités de fonctions du maire, des adjoints et conseillers délégués.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 mars 2022 actant la démission de M. Arnaud Pintas.

Considérant la nécessité de nommer un conseiller délégué à l'éducation et à l'événementiel.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- **DE DESIGNER** Mme Aline David, conseillère déléguée à l'éducation et à l'évènementiel.

- **DE RAPPELER** le taux des indemnités pour l'exercice effectif de fonction de conseiller délégué dans la limite des indemnités maximales.

Conseiller municipal délégué : 6,00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

- **D'APPLIQUER** l'attribution et le taux des indemnités à Mme Aline David à compter du 1^{er} octobre 2022.

- **D'ANNEXER** un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités de fonction à jour.

- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2022.

- **DE TRANSMETTRE** la présente délibération à :

- La Préfecture de l'Essonne

- La Trésorerie de Dourdan



Chantal Thiriet
Maire de Limours